

Le calendrier du synode

* Depuis janvier 2017, le secrétariat général prépare les éléments (documents, affiches, site internet, ...) qui seront utiles et nécessaires pour un travail collectif efficace.

* A l'automne 2017 a débuté la phase de communication et de formation pour faire connaître et expliquer ce qu'est le synode.

* Le 10 décembre 2017, sera célébrée l'entrée solennelle en synode, à l'occasion de la solennité de l'Immaculée Conception, fête patronale du diocèse de Besançon. Cette entrée en synode aura lieu au cœur de la Messe célébrée par notre archevêque, Mgr Bouilleret, à 15h à la Cathédrale Saint-Jean.

* De décembre 2017 à mai 2018, pendant six mois, chacun pourra travailler les thèmes majeurs du synode au sein d'une équipe synodale*. Il s'agira, dans un climat de prière et de conversion personnelle, de discerner et d'émettre des propositions destinées à la croissance et au rayonnement de notre Eglise diocésaine.

* Au printemps 2018, 301 délégués synodaux seront choisis dans tout le diocèse pour constituer « l'assemblée synodale », composée de prêtres et de laïcs. Les membres seront issus de tous les doyennés et de tous les groupes.

* En octobre 2018, février 2019 et juin 2019, auront lieu les trois sessions de l'assemblée synodale : au total, cinq journées de travail pour étudier ce que les équipes synodales auront proposé, et définir ensemble les recommandations à soumettre à notre archevêque.

* Le 6 octobre 2019, une grande cérémonie rassemblera le diocèse, afin d'apporter une conclusion au synode. Cette conclusion ne doit pas être une fin mais bien le début d'un « nouvel élan », pour être davantage « disciples-missionnaires » du Christ, unique Sauveur des hommes.

* : Cf. l'article suivant : « le synode, comment ça marche ? »

Le synode, comment ça marche ?

Le travail du synode diocésain se partagera en trois temps principaux : les équipes synodales, puis les sessions de l'assemblée synodale et, enfin, la promulgation des actes par notre archevêque.

Les équipes synodales

Une « équipe synodale » est un groupe de plusieurs personnes qui décident d'apporter leur contribution au synode. Chacun est invité à créer ou rejoindre une équipe, ou même plusieurs équipes s'il le souhaite.

Chaque équipe travaillera à partir du « carnet de route » fourni à cet usage, et sera libre de se réunir selon le rythme qu'elle aura décidé. Ces réunions se dérouleront entre les deux dates du 10 décembre 2017, solennité de l'Immaculée Conception, et du 20 mai 2018, fête de la Pentecôte.

Chaque équipe désignera un référent qui sera chargé d'inscrire les participants sur le site internet du synode, puis d'enregistrer sur le site internet les contributions de l'équipe (une pour chaque thème abordé). A l'issue de ce temps, les équipes synodales confieront leur travail à l'assemblée synodale.

L'assemblée synodale

L'assemblée synodale est un groupe de 301 catholiques de notre diocèse qui se réuniront pendant trois sessions de travail, afin de définir ensemble les avis et les recommandations à confier à notre évêque. Le règlement du synode décrit précisément qui fera partie de cette assemblée, et comment ses membres seront choisis. Les délégués synodaux (c'est le nom donné aux membres de l'assemblée) seront 37 prêtres, 4 diacres, 7 consacré(e)s, 253 laïcs. L'objectif est de faire en sorte que ces délégués reflètent la diversité de notre diocèse et des croyants qui y vivent.

Dans chaque paroisse, les paroissiens participeront à un scrutin ouvert qui permettra d'appeler entre deux et quatre délégués (suivant la taille de la paroisse). Quelques conditions seront requises pour être délégué : résider dans le diocèse, être baptisé(e), confirmé(e) ou confirmant(e), être inscrit(e) dans une équipe synodale et avoir pris part à son travail de réflexion et de propositions, et être en mesure de participer aux sessions de l'assemblée synodale, dans un esprit de prière et de communion à l'Eglise-Mère.

L'assemblée se réunira et travaillera pendant trois sessions (en octobre 2018, février 2019 et juin 2019) dans un climat d'écoute, de partage et de prière. En se basant sur les propositions faites par les équipes synodales, l'assemblée poursuivra la réflexion, discernera à la lumière de l'Esprit-Saint et dans l'écoute de l'Évangile, et proposera un certain nombre d'orientations. Chaque recommandation sera soumise à un vote et sera retenue si elle fait l'objet d'un consensus fort (un vote au 2/3 sera requis). A l'issue de ce temps, l'assemblée synodale confiera son travail à l'archevêque.

L'archevêque

Après la dernière session de l'assemblée synodale, Mgr Bouilleret recevra les recommandations approuvées par les délégués synodaux. Comme pasteur de notre diocèse, il jugera de leur opportunité pour le bien du diocèse en lien avec l'Eglise universelle, et il promulguera alors les actes du synode. Une cérémonie solennelle viendra célébrer et clore cet événement, le 6 octobre 2019. Nous le confions à votre prière !

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à visiter le site du synode : synode-besancon.fr



Vivons dans la Justice et la Piété

Un synode pour notre diocèse !

Le 10 décembre prochain, en la solennité de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie, notre diocèse de Besançon entrera en synode...mais avant de vous en dire plus sur le calendrier des deux prochaines années « synodales », il n'est sans doute pas inutile de rappeler brièvement ce qu'est un « synode ».

son-Eglise (quel que soit, d'ailleurs, leur lien invisible à la grâce, que Dieu seul peut connaître). Selon l'heureuse formule du cardinal Journet : l'Eglise est sans péché mais elle n'est pas sans pécheurs¹. Elle doit donc sans cesse prier, discerner et agir pour que son message touche toujours mieux ceux qui sont loin d'elle, pour les amener



Le mot « synode » vient très vraisemblablement d'un terme grec « syn-odos » qui signifie : « faire route ensemble ». Il désigne donc une réalité à la fois communautaire : « ensemble » et dynamique, tournée vers l'avant : « faire route ». Dans le monde catholique, le mot « synode » fait ainsi référence à une assemblée (« ensemble ») réunie pour dialoguer et soumettre des propositions destinées à faire progresser (« faire route ») l'Eglise – l'Eglise universelle répandue dans le monde entier ou telle Eglise particulière appelée « diocèse » - vers son but unique : la sainteté.

à la foi et à l'amour divin, comme ceux qui sont proches, pour les faire grandir dans cette même foi et cette même charité. L'appel du Christ : « convertissez-vous et croyez à l'Évangile » (Mc, 1, 15), l'appel à être « disciple-missionnaire »² ne s'est pas éteint après deux mille ans de christianisme : il continue de retentir. Et l'Eglise, réunie en synode, à l'écoute de son Epoux, convoque ses enfants pour qu'ils recherchent ensemble comment mieux entendre et faire entendre cet appel, pour y répondre et y amener dès lors le monde entier.

(Suite de l'édito pages 3 et 4)

Certes, en tant qu'elle est le Corps mystique du Christ, l'Eglise est « sainte » par nature ; saint Paul l'annonçait déjà à ses chers Ephésiens : le Christ désire que son Eglise soit pour lui comme une épouse « resplendissante, sans tache, ni ride, ni rien de tel mais sainte et immaculée » (Eph, 5, 27) et nous le proclamons nous-mêmes, chaque dimanche et jour de grande fête, dans le Credo : « je crois l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique ». Toutefois, si l'Eglise est assurément sainte, ses membres ne le sont pas encore : ni ses membres visibles – ceux qui se reconnaissent comme « catholiques », ni ses membres « en devenir » : ceux qui sont encore à l'extérieur de la Mai-

1- Cf. *L'Eglise du Verbe incarné*. Ed. Saint-Augustin, Fribourg, 2000, t. III, p. 1482.

2- Le mot d'ordre de notre synode diocésain est : « osons un nouvel élan, vers une Eglise disciple-missionnaire ». Cette figure du « disciple-missionnaire » a été mise en lumière par le Pape François dans son exhortation « la Joie de l'Évangile » ; elle exprime les deux dimensions de notre vocation de baptisé : se tenir près du Christ comme disciple et le porter au monde comme missionnaire, à l'instar des Douze que le Christ Jésus choisit « pour qu'ils soient avec lui et qu'ils soient envoyés prêcher » (Mc, 3, 15).

Horaires des messes

Chapelle des frères
16 rue Andrey
25000 BESANCON

Lundi : 19h
Mardi : 9h
Mercredi : 10h* et 19h
Jeudi : 9h
Vendredi : 19h
Samedi : 9h

Confessions :

Après les messes de semaine

Chapelet Samedi à 9h35

Adoration du St-Sacrement

1^{er} jeudi du mois à 9h45
Vendredi à 19h45

Eglise Ste-Madeleine
Rue de la Madeleine
25000 BESANCON

DIMANCHE :

messe chantée à 10h

Mardi : 7h*

Vendredi : 9h*

Confessions :

Samedi : de 14h à 15h

Dimanche : pendant la messe
(* sauf vacances scolaires)

Maison Sainte-Odile
16, rue Francis Clerc
25000 BESANCON

Abbé Jean-Baptiste MOREAU

Abbé Bertrand LACROIX

Abbé Augustin CAYLA

Presbytère
Tel : 03 81 53 73 76

Prêtre de permanence
Tel : 07 82 77 82 01

CALENDRIER DÉCEMBRE 2017

Vendredi 1 : St Joseph Marchand*, martyr – Messe pour la conversion de la famille
1er vendredi du mois : Adoration de 19h45 à 20h45, suivie des Complies
Samedi 2 : Ste Bibiane, vierge et martyre - Messe d'action de grâces

Dimanche 3 : Premier Dimanche de l'Avent - Messe pour les vivants et défunts de la famille MIROUDOT / à 19h : pour une intention particulière
Lundi 4 : St Pierre Chrysologue, évêque, confesseur et docteur - Messe pour une intention particulière (travail)
Mardi 5 : de la férie - Messe pour Mme Colette MAITRE (+)
Mercredi 6 : St Nicolas, évêque et confesseur - Messe pour Mme Germaine DEMOLOMBE (+)
Jeudi 7 : St Ambroise, évêque, confesseur et docteur - Messe pour Mme Denise VALZER (+)
Vendredi 8 : Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge - Messe pour nos abbés et les familles GILLY-CORNE-AMET / en privé : pour la protection de tous nos petits-enfants -
Adoration de 19h45 à 20h30
Samedi 9 : St Pierre Fourrier*, prêtre - Messe pour les vivants et défunts des familles MOU-GEOT-BALLOT

Dimanche 10 : Solennité de l'Immaculée Conception / Deuxième Dimanche de l'Avent - Messe pour M. Robert DELACROIX (+)
Lundi 11 : St Damase 1er, pape et confesseur - Messe pour M. Gabriel ROCHE (+)
Mardi 12 : de la férie - Messe pour M. Henri ROLAND (+)
Mercredi 13 : Ste Lucie, vierge et martyre - Messe à 10h : pour M. Bruno de PIREY (+) / à 19h : pour M. Léon ROLAND (+)
Jeudi 14 : Ste Odile*, vierge - Messe pour nos malades
Vendredi 15 : de la férie - Messe pour l'équipe d'accueil des nouveaux paroissiens
Adoration de 19h45 à 20h30
Samedi 16 : St Eusèbe, évêque et martyr - Messe pour Adélaïde de LAURISTON

Dimanche 17 : Troisième Dimanche de l'Avent - Messe pour M. Jean-Marie OBRECHT (+) / à 19h : pour M. Pierre VERDENET (+)
Lundi 18 : de la férie - Messe pour M. Jacques DUSAUTOY (+)
Adoration de 20h15 à 21h15 à la Chapelle du Refuge
Mardi 19 : de la férie - Messe pour Mme Marie-Louise GUERILLON (+)
Mercredi 20 : Mercredi des Quatre-Temps d'Hiver - Messe pour Mme Marie-Louise DUSAUTOY (+)
Jeudi 21 : St Thomas, apôtre - Messe pour les défunts de la famille KIEFFER (+)
Vendredi 22 : Vendredi des Quatre-Temps d'Hiver - Messe pour une intention particulière -
Adoration de 19h45 à 22h
Samedi 23 : Samedi des Quatre-Temps d'Hiver - Messe pour la France

Dimanche 24 : Vigile de Noël - Messe pour Danielle Batlogg (+)
Lundi 25 : Nativité de Notre Seigneur - Messe de minuit : Henri et Julienne LACOURIE (+) / messe du jour : Messe pour M. Jean GUICHARD (+)
Mardi 26 : St Etienne, diacre et premier martyr - Messe pour M. et Mme Georges BURLET (+)
Mercredi 27 : St Jean, apôtre et évangéliste - Messe pour une intention particulière
Jeudi 28 : Sts Innocents, martyrs - Messe pour une intention particulière
Vendredi 29 : de la férie (dans l'Octave de Noël) - Messe pour Jeanne-Marie MEYER
Adoration de 19h45 à 20h30
Samedi 30 : de la férie (dans l'Octave de Noël) - Messe pour M. Henri GILLET (+) et pour Marie, Oscar et Germaine KOLLY (+) / en privé : pour M. Antonis YANNARAKIS (+)

* Messes propres au diocèse de Besançon

Spécial Noël

* Messe de la nuit de Noël : à Minuit (précédée de la Crèche vivante et des chants traditionnels à 23h20).
* Messe de l'aurore : après la Messe de minuit.
* Messe du jour de Noël : à 10h.
Nb : Messes célébrées à la Madeleine.

Confessions :

* Jeudi 21 décembre, de 10h à 12h, chez les Frères.
* Vendredi 22 décembre, de 19h45 à 22h,

chez les Frères.

* Samedi 23 décembre, de 14h à 16h30, à la Madeleine.

* Dimanche 24 décembre, de 14h à 15h à la Madeleine.

Répétitions (à la Madeleine) :

* pour la crèche vivante : samedi 23 décembre, de 9h à 10h30.

* pour la Messe de minuit : samedi 23 décembre, de 10h30 à 12h.

* pour la Messe du jour : samedi 23 décembre, de 14h30 à 15h30.

ANNONCES

CATECHISME et CONFERENCES

Enfants (MS à CM2) : les mercredis 29 novembre, 13 et 20 décembre. Messe à 10h / Cours à 11h.

6ème-5ème : les mercredis 29, 13 et 20 décembre.. Cours à 17h45 / Messe à 19h.

4ème-3ème : le mercredi 20 décembre. Cours à 17h45 / Messe à 19h.

Lycéens : le mercredi 29 novembre. Cours à 17h45 / Messe à 19h. .

Etudiants et jeunes pros : le jeudi 14 décembre à 20h15 à la Maison Ste-Odile.

Adultes / Ecole de prière : Jeudis 7 et 21 décembre à 20h30 à la Maison Ste-Odile.

Conférence pour tous : le jeudi 21 décembre à 20h30 aux Salles Saint-Claude.

VIE DE LA COMMUNAUTE

Lundi 6 novembre : **funérailles de Mme Marie-Louise Guérillon** à Avoudrey.

Mardi 14 novembre : **funérailles de Mlle Danielle Batlogg**.

Dimanche 19 novembre : **baptême de Lucien Patris**.

A NOTER

- **Samedi 2 décembre** : pas de confessions, de 14h à 15h, en raison de la récollection.

- **Dimanche 3 décembre** : la Messe en forme extraordinaire est célébrée en l'église Saint-Maurice à 10h15. Il n'y aura pas de la Messe de la Fraternité St-Pierre à la Madeleine pour ce dimanche.

- **Mercredi 6 décembre** : pas de Messe à 10h, en raison de la récollection

- **Vendredi 8 décembre** : fête de l'Immaculée Conception de Notre-Dame, patronne du diocèse. Messe à 19h à la chapelle des Frères.

- **Dimanche 10 décembre** : entrée en synode pour le diocèse de Besançon.

- **Dimanche 17 décembre** (Gaudete) : à l'issue de la Messe, sera servi un vin chaud pour tous. Soyez présents à ce moment de convivialité paroissiale !

- **Samedi 23 décembre** : pas de Messe de 9h à la chapelle des Frères.

- Du lundi 25 décembre au mardi 2 janvier : congés des Abbés Lacroix et Moreau.

- **Mardi 2 janvier 2018** : pas de Messe à 9h à la chapelle des Frères.

Récollections de Noël

Au Foyer Sainte-Anne à Montferrand-le-Château

- Samedi 2 décembre : Adultes hommes et femmes (9h-16h)

- Mardi 5 décembre : Femmes (9h-16h)

- Mercredi 6 : Primaires (9h30-14h), Collégiens (17h-21h)

- Mercredi 13 : Lycéens (17h-21h)

Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre à Besançon

Suite de l'édito

Dans la vie institutionnelle de l'Eglise catholique, notons que ce terme de « synode » peut désigner deux entités distinctes :

* le « synode des évêques », qui est la réunion d'un certain nombre d'évêques autour du Pape, afin de l'aider de leurs conseils et de leurs propositions, dans « le maintien et le progrès de la foi et des mœurs, la conservation et l'affermissement de la discipline ecclésiastique, l'étude de questions concernant l'action de l'Eglise dans le monde » (Code de droit canonique, canon 342). Ces synodes peuvent regarder la présence de l'Eglise sur un territoire donné, comme les synodes consacrés à « l'Eglise en Afrique » ou « l'Eglise en Asie », ou bien traiter de sujets intéressant l'Eglise universelle : que l'on songe par exemple au récent « synode sur la famille ». Tels qu'ils ont été voulus par le bxx Paul VI, ces synodes ne sont pas des assemblées législatives qui imposeraient leurs vues et leurs décisions au Pape ; ce sont des instances consultatives, destinées à manifester la communion entre les Eglises particulières (diocèses) et le Siège Apostolique (le Pape, entouré de sa curie), et à aider le Souverain Pontife, en lui faisant entendre la voix des pasteurs qui sont au plus près des fidèles et du monde tel qu'il va.

Le « synode diocésain », quant à lui, désigne « la réunion des prêtres et des autres fidèles de l'Eglise particulière (le diocèse) choisis pour apporter leur concours à l'Evêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine tout entière. Le synode diocésain sera célébré dans chaque Eglise particulière, lorsque au jugement de l'Evêque diocésain et après que celui-ci ait entendu son conseil presbytéral, les circonstances le suggéreront » (Code de droit canonique, canon 460).

Vous l'aurez compris : c'est bien cette deuxième acception, à l'échelle diocésaine, qui nous intéresse plus directement aujourd'hui. Alors que notre diocèse entre dans une nouvelle période de son histoire, avec notamment le bouleversement du maillage paroissial, dû à la grande raréfaction du nombre de prêtres, les « circonstances » ont sans doute « suggéré » cette ample réunion de prêtres et de fidèles choisis pour entourer, conseiller et aider notre archevêque, Monseigneur Bouilleret. Le temps était ainsi venu pour cette vaste et intense consultation, afin que chaque membre de notre diocèse mesure les enjeux des années qui se profilent devant nous, fasse siens les soucis et les espérances de l'Eglise et prenne aussi sa part dans l'œuvre de renaissance qui est le défi de notre temps : par sa prière, par ses propositions, par son engagement à la sainteté, et par son témoignage missionnaire, dans toutes les réalités de sa vie. Il ne s'agit pas, avant tout, de se réunir pour discuter ; il s'agit surtout de se laisser traverser par le Saint-Esprit pour avancer plus loin, ensemble, dans le chemin de la sainteté.

Je formulerai à cette occasion un vœu qui me paraîtrait, s'il se réalise, être un beau fruit de notre synode : le second Concile du Vatican qui a marqué de son empreinte la vie de l'Eglise dans ces cinquante dernières années a remis en lumière à la fois le rôle de l'évêque comme premier pasteur de son diocèse (pasteur dont les prêtres sont les « collaborateurs ») et la dignité des fidèles laïcs, appelés par leur baptême à la sainteté des enfants de Dieu (sainteté dont les prêtres, par leur ministère, sont les « serviteurs »). Entre ces deux grandes vérités qu'il était nécessaire de rappeler, la mission du prêtre a pu en quelque sorte passer dans l'ombre. Le prêtre, tous le voient mais peu savent qui il est vraiment. Pourtant, il n'est ni un « mini-évêque », ni un « super-laïc ». Il est prêtre, tout simplement : appelé, à l'échelle d'une communauté, à servir, enseigner et sanctifier les personnes que la Providence et l'Eglise lui envoient et lui confient. Quelle belle mission ! Aussi, conviendrait-il sans doute aux futurs synodes, universels et diocésains, de proclamer de nouveau la beauté et la grandeur du ministère presbytéral, afin que soit banni tout esprit de concurrence et de confusion et que prévalent une saine harmonie et une vraie collaboration entre tous les acteurs de la vie de l'Eglise. Puissent ainsi de nombreux jeunes, dans cette lumière et dans l'élan de notre synode, désirer répondre à l'appel de Dieu et de l'Eglise, devenant « disciples-missionnaires » du Christ Sauveur, dans la voie du sacerdoce presbytéral ! Que Notre-Dame, en mère attentive et parfaite disciple de son Fils, nous guide et nous éclaire sur cette route !

Abbé Jean-Baptiste Moreau

Important: la Messe du dimanche soir, à 19h, ne sera plus - jusqu'à nouvelle information - célébrée chez les Frères des écoles chrétiennes mais à la Maison Sainte-Odile. Merci de bien le noter et de diffuser la nouvelle autour de vous !